Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171110-0000018394-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication: 17/11/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-10-12-3 **Séance du** vendredi 10 novembre 2017

SEMINAIRE ANNUEL DU RESEAU BIOLOGIE ADAPTATIVE DES PUCERONS ET ORGANISMES ASSOCIES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-12-2 du 17 mars 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 13 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 800 € à l'Institut National de la Recherche Agronomique pour l'organisation d'un séminaire annuel du réseau Biologie Adaptative des Pucerons et Organismes Associés ;
- précise que la dépense correspondante sera versée en une seule fois et prélevée sur le Programme J718 chapitre 65 fonction 021 -nature 65737.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité